

HALTE AUX FUITES !

Votre compteur d'eau est relevé au moins une fois par an par un agent du syndicat 4B. A cette occasion, il peut vous signaler d'éventuelles anomalies et notamment des fuites d'eau.

Toutefois, et pour éviter une facture importante, vous pouvez effectuer des **contrôles réguliers** sur votre compteur.

Réalisez le petit test suivant : Le soir après avoir fermé tous les robinets, relevez votre compteur. Le matin suivant, avant de consommer de l'eau, relevez à nouveau votre compteur. Si l'un des chiffres a changé, c'est qu'il y a probablement une fuite (sauf si vous disposez d'un appareil de chauffage qui se recharge la nuit ou un adoucisseur).

La fuite peut être accidentelle : un robinet malencontreusement resté ouvert, une chasse d'eau qui coule, un arrosage mal réglé, etc. La fuite peut se faire plus discrète et affecter une canalisation non apparente.

Si vous avez réussi à localiser la fuite, il faut la réparer au plus vite. Dans le cas contraire, il faut rapidement faire appel à une entreprise de plomberie ou de recherche de fuite afin de la déceler et de la réparer. Le syndicat 4 B vous propose une aide à la localisation des fuites grâce à son service technique.

Comment lire mon compteur ? :



- les chiffres blancs **sur fond noir** (ou noirs sur fond blanc) correspondent à **l'index de votre compteur** en mètre cube ($1\text{m}^3 = 1000$ litres). C'est sur cette base que votre consommation d'eau sera facturée.
- les chiffres **sur fond rouge** (hectolitres, décalitres, litres voire décilitres) ne figurent pas sur votre facture. Ils vous aident à surveiller votre consommation.